



FORMATEUR PRAP IBC

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
(Industrie, BTP, Commerce et Activités de bureau)



ISRPP Formation

ACTIFormation
prévention



ORGANISATION

Public concerné :

Formateurs d'organismes de formation, indépendants et formateurs d'entreprises du secteur Industrie, BTP, commerce et/ou activités de bureau.

Pré-requis :

- Avoir suivi et réussi l'autoformation "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" ou la formation "Obtenir des compétences de base en prévention »
- Pour les entreprises, il est recommandé au dirigeant de la structure (ou son représentant) de suivre la formation spécifique organisée par des organismes de formation habilités à former des formateurs prap ou les services formation des CARSAT/CRAM/CGSS.

Durée :

10 jours (3+3+4 non consécutifs) soit 70h00.

(prévoir en plus 3 jours au sein de l'entreprise pour réaliser travaux intersession)

Participants :

Maximum 10 personnes, 4 minimum (la session peut être donc reportée si le nombre de stagiaire est insuffisant)

Méthodes pédagogiques :

Démonstrative, interrogative, heuristique, pratique, mise en situation

Modalité d'évaluation :

Formative et certificative

Matériel pédagogique :

Caméra ou appareil photo, vidéo projecteur, charges spécifiques à l'activité de l'entreprise, supports pédagogiques stagiaires.

Intervenant :

Formateur de formateurs PRAP

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation
Certificat INRS/CARSAT.

Maintien et Actualisation des compétences :

3 jours tous les 36 mois

OBJECTIFS

- Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

PROGRAMME

CONFORME A L'INRS ET ASSURANCE MALADIE

ELABORER UN PROJET DE FORMATION-ACTION PRAP INTÉGRÉ À LA DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION DE L'ENTREPRISE OU DE L'ÉTABLISSEMENT.

- Accompagner l'entreprise ou l'établissement dans sa démarche de prévention et dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation-action PRAP.
- Elaborer un projet de formation-action PRAP en tenant compte de la spécificité de l'entreprise ou de l'établissement.
- Mobiliser les différents acteurs et assurer la promotion d'une formation-action PRAP.

OBSERVER ET ANALYSER LES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS LE CADRE D'UNE SITUATION DE TRAVAIL AFIN DE PROPOSER DES PISTES D'AMÉLIORATION ET DE SUIVRE LEUR MISE EN PLACE.

- Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration.
- Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (techniques, organisationnelles et humaines) permettant de supprimer ou réduire les risques identifiés.
- Construire un plan d'action d'amélioration des conditions de travail en rapport avec le projet de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.

ORGANISER, ANIMER ET ÉVALUER UNE FORMATION-ACTION DES SALARIÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE.

- Concevoir et organiser une formation-action PRAP.
- Animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation.
- Utiliser différentes méthodes d'évaluation.
- Assurer ou faire assurer la gestion administrative d'une session de formation-action PRAP.

CADRE REGLEMENTAIRE

Article R4541-8: l'employeur doit faire bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

- d'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte
- d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations ; au cours de cette formation, qui doit être essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont instruits sur les gestes et postures à adopter pour réaliser en sécurité les manutentions manuelles.



Tawfik ATTALLAOUI - Référent pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com